

Un tortionnaire tunisien réside à Genève impunément

ANNE VIRLOGEUX, Date: Lundi, 22 septembre @ 00:00:00

Sujet Genève

JUSTICE - Le procureur général de la République refuse de poursuivre un ancien chef de la garde nationale tunisienne. Des ONG s'indignent.

«Que les autorités tunisiennes n'engagent pas de poursuites contre les tortionnaires du régime est une chose. Que celles d'un pays aussi respectueux des droits humains que la Suisse restent inactives face à l'horreur de la torture, en violation des conventions ratifiées, est particulièrement choquant.» Philip Grant, avocat et président de l'association Trial (Track Impunity Always) exprime son indignation après le refus du Parquet genevois de donner suite à une plainte déposée contre Habib Ammar, ancien ministre de l'Intérieur tunisien, actuellement présent à Genève, accusé par de nombreuses ONG d'être responsable d'actes de torture.

PLAINTÉ DÉPOSÉE

Rappel des faits. Habib Ammar a été nommé par le président Ben Ali à la présidence du Comité d'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera en deux phases, à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005. M. Ammar, qui assiste à Genève aux réunions préparatoires, a été fortuitement reconnu par l'une des victimes du régime tunisien. Le 17 septembre, Trial et l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) saisissent le procureur général d'une dénonciation pénale pour acte de torture, dénonciation à laquelle se joignent deux victimes. Le 19 septembre, le procureur général fait savoir aux avocats des victimes qu'il n'entend pas donner de suites à cette plainte. A l'heure où nous mettons sous presse, aucune motivation écrite n'a encore été fournie.

DÉNONCIATION PUBLIQUE

Samedi matin, une vingtaine de manifestants ont protesté devant l'hôtel où est censé séjourner M. Ammar. Parmi eux, des militants de Trial, de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et quelques membres de la communauté tunisienne de Genève. Gharni Anouar, secrétaire général du Forum des Tunisiens est révolté. «Tout le monde connaît les agissements de M.Ammar J'ai moi-même été arrêté et conduit dans les locaux du ministère de l'Intérieur en 1989 à la suite d'une manifestation étudiante. Les personnes qui étaient avec moi sont encore en prison actuellement», explique-t-il. Par respect pour les victimes, un moment de silence, «qui fait écho au silence du Parquet», a été observé. «M.Ammar a été chef de la Garde nationale tunisienne de 1984 à 1987 et ministre de l'Intérieur de 1987 à 1988. Sous son règne, la torture a été largement pratiquée, notamment dans les locaux du ministère de l'Intérieur», rappelle Philip Grant. Qui ajoute: «Malgré cela, malgré les rapports des ONG, le procureur ne souhaite pas ouvrir d'enquête.» Pour Trial, cette inaction «viole gravement» la Convention contre la torture que la Suisse a ratifiée. En 2001, pourtant, dans une affaire similaire, le Parquet du procureur du canton de Genève avait ouvert une enquête et ordonné l'arrestation d'un autre ancien ministre tunisien, Abdallah

Kallel, qui, prévenu à temps, avait quitté la Suisse précipitamment. Pour autant, Trial ne s'avoue pas vaincu. «Pour l'instant, nous entendons alerter l'opinion publique, et, dans les prochains jours, nous allons étudier toutes les solutions juridiques qui s'offrent à nous», indique Philip Grant. D'autres actions devraient être entreprises en décembre à l'occasion du Sommet de l'information 2003, auquel Habib Ammar est censé assister.

Cet article provient de Le Courrier
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :
[http://www.lecourrier.ch/modules.php?
op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=2736](http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=2736)